






# Procedure file

Informations de base	
RSP - Résolutions d'actualité	2020/2802(RSP)
Résolution sur la réduction du taux de sans-abrisme dans l'Union européenne	Procédure terminée
Sujet 4.10.05 Inclusion sociale, pauvreté, revenu minimum 4.10.10 Protection social, sécurité sociale 4.10.12 Politique du logement	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	 <a href="#">Pétitions</a>	 <a href="#">MONTSERRAT Dolors</a> Rapporteur(e) fictif/fictive  <a href="#">KYMPOUROPOULOS</a> <a href="#">Stelios</a>  <a href="#">SMERIGLIO</a> <a href="#">Massimiliano</a>	02/07/2020

Evénements clés			
24/11/2020	Résultat du vote au parlement		
24/11/2020	Décision du Parlement	<a href="#">T9-0314/2020</a>	Résumé

Informations techniques	
Référence de procédure	2020/2802(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 132-p2
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	PETI/9/04172

Portail de documentation			

Proposition de résolution	<a href="#">B9-0363/2020</a>	23/11/2020	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique	<a href="#">T9-0314/2020</a>	24/11/2020	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	<a href="#">SP(2021)129</a>	02/06/2021	EC	

## Résolution sur la réduction du taux de sans-abrisme dans l'Union européenne

Le Parlement européen a adopté par 647 voix pour, 13 contre et 32 abstentions une résolution sur la réduction du taux de sans-abrisme dans l'UE.

La commission des pétitions a reçu de multiples pétitions tirant la sonnette d'alarme sur la situation de plus de 4 millions de citoyens européens sans domicile fixe et sur une augmentation présumée de 70 % du nombre de sans-abri dans l'UE au cours des dix dernières années. La récession économique et les pertes d'emploi dues à la crise actuelle de la COVID-19 risquent d'accroître encore les taux de sans-abrisme en Europe.

### *Mettre fin au sans-abrisme d'ici 2030*

Exprimant sa profonde inquiétude face à cette situation, le Parlement a souligné que le logement est un droit humain fondamental et a appelé la Commission et les États membres à prendre des mesures plus fermes pour mettre fin au sans-abrisme dans l'UE d'ici 2030.

Les États membres ont été invités à :

- dépenaliser le sans-abrisme;
- assumer leur responsabilité première dans la lutte contre le sans-abrisme, travailler sur la prévention et l'intervention précoce et assigner un rôle plus proactif aux services régionaux et locaux de sécurité sociale dans l'aide à la réinsertion des sans-abri dans la société;
- adopter une définition-cadre commune et échanger les meilleures pratiques avec les autres États membres;
- soutenir l'intégration des sans-abri dans le marché du travail par un soutien et une formation spécialisés et individualisés;
- mettre en œuvre des mesures ciblées pour protéger les sans-abri, fournir une aide financière aux ONG accréditées et aux partenariats public-privé, et aider les autorités locales à garantir des espaces sûrs et à prévenir les expulsions;
- adopter des stratégies nationales intégrées à long terme, basées sur la communauté et axées sur le logement, pour lutter contre le sans-abrisme;
- fournir un accès constant et continu à l'urgence.

La Commission a été invitée à :

- proposer un cadre européen pour les stratégies nationales de lutte contre le sans-abrisme;
- améliorer le suivi et la gouvernance et mobiliser les financements et les politiques de l'UE relatifs au sans-abrisme (tels que les ressources du FEDER pour le logement social).

Enfin, le Parlement a demandé à la Commission et aux États membres d'utiliser les instruments existants, ainsi que ceux du CFP 2021-2027 et de la facilité de relance et de résilience, pour améliorer les opportunités d'emploi et l'intégration sociale des ménages sans emploi.